



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4.INF
PARIS, le 22 février 2016
Anglais et français seulement

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ATLAS MONDIAL DES LANGUES DE L'UNESCO

Résumé

Le présent document donne des précisions sur les travaux menés par l'UNESCO pour élaborer un Atlas mondial des langues. L'étude de faisabilité a été réalisée par l'Organisation, en coopération avec le Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) et des institutions et experts d'envergure mondiale travaillant dans ce domaine.

L'Atlas mondial des langues de l'UNESCO contribuera à préserver la diversité du patrimoine linguistique, culturel et documentaire de la planète et à renforcer les moyens pour mettre en œuvre la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003).

I. Contexte

1. Le phénomène de mise en péril et de disparition des langues s'est considérablement accéléré ces dernières décennies à cause des transformations sociales, politiques et économiques rapides que vivent les sociétés à travers le monde. Parallèlement, on observe un regain d'intérêt pour la sauvegarde de la diversité linguistique en tant que vecteur d'expression culturelle et pour un développement durable plus inclusif. En outre, les technologies de l'information et de la communication (TIC) de pointe occupent un rôle de plus en plus important dans la documentation, la revitalisation et la transmission intergénérationnelle des langues ainsi que dans la promotion de la diversité linguistique et du multilinguisme. Les TIC représentent des outils vitaux d'enseignement et de communication qui aident les collectivités et les organisations publiques et privées à fournir l'accès à l'information, aux services et aux biens auquel les citoyens peuvent prétendre dans le cadre de sociétés du savoir ouvertes, plurielles, participatives, durables et solidaires.

2. La diversité linguistique fait partie intégrante de la diversité culturelle, de la liberté d'expression et de l'accès universel à l'information et aux connaissances. Elle permet d'exprimer et de concilier les idées, les systèmes de savoir et les valeurs de personnes issues de milieux culturels, sociaux, économiques, religieux et professionnels différents. Elle constitue un facteur clé du dialogue, de la réconciliation, de la tolérance et de la paix.

3. On estime que plus de la moitié des 6 700 langues parlées aujourd'hui risquent de disparaître. De nombreuses autres langues s'éteindront dans un futur proche. Cette menace devrait également être replacée dans un contexte où seules 5 % des langues du monde sont présentes sur Internet.

4. Les TIC rendent le paysage de l'Internet de plus en plus important pour les utilisateurs. D'un côté, des logiciels perfectionnés développés en grande partie par des entreprises, tels que les solutions de traduction en ligne, les vérificateurs d'orthographe et de grammaire et les navigateurs pour une utilisation linguistique sur l'Internet, offrent de nombreuses possibilités à un éventail plus large de locuteurs maternels. Plusieurs États membres ont déjà élaboré des politiques relatives aux langues venant à l'appui de la composition linguistique de leurs communautés et ont soutenu des projets de documentation linguistique dans le cyberspace. La nature même des pratiques et de l'expérience sur l'Internet pourraient contribuer à faire émerger une *lingua franca* numérique.

5. Depuis 1993, l'UNESCO déploie son programme relatif aux langues en péril et en 1996, la première édition de l'*Atlas des langues en danger dans le monde* a été publiée par l'Organisation, en étroite collaboration avec la Fondation pour les langues en péril. La deuxième édition de 2001 recensait environ 800 langues menacées. Une troisième édition papier, entièrement révisée, est parue en 2008 pour célébrer l'Année internationale des langues proclamée par l'Organisation des Nations Unies. La version en ligne de l'Atlas a bénéficié du soutien de la Norvège et comprend actuellement des données sur 2 465 langues menacées ; elle fournit des renseignements sur leur situation et renvoie vers des ressources essentielles. L'Atlas a été évoqué par des agences de presses, journaux et radio-télédiffuseurs de premier plan, des organisations publiques et privées et le Parlement européen.

6. Ces dernières années, l'UNESCO a mis au point de meilleures méthodologies pour évaluer les menaces pesant sur une langue, recueilli de façon systématique des données détaillées sur les langues en péril et mené des recherches sur la promotion des langues dans le cyberspace. L'Organisation revoit sa méthodologie en vue de procéder à une mise à jour diligente et approfondie, notamment en intégrant un flux coordonné de mégadonnées à la version numérique enrichie de l'Atlas mondial des langues.

7. Suite aux recommandations des réunions internationales d'experts (13 mars 2014 à La Haye et 28 et 29 octobre 2014 à Paris) et de la conférence régionale (27 et 28 novembre 2015 à San José), un plan biennal initial pour la rédaction de l'Atlas mondial a été préparé, avec la possibilité

d'une prolongation de deux ans. L'édition augmentée de l'Atlas contiendrait non seulement toutes les langues du monde en péril, mais aussi les langues semblant « hors de danger ». Cela permettrait de refléter plus fidèlement la diversité linguistique mondiale et de proposer un support d'apprentissage et d'enseignement.

8. Bien que d'autres initiatives aient été lancées pour étudier et illustrer la diversité linguistique à l'aide d'outils Internet, les données sur lesquelles celles-ci peuvent s'appuyer sont limitées, que cela concerne la qualité, la quantité, la portée, l'interactivité avec l'utilisateur et l'accessibilité. L'UNESCO est convaincue, en tant que fer de lance de la famille des Nations Unies, que son mandat est suffisamment fort pour favoriser la coopération internationale et la production d'idées nouvelles dans l'intérêt des utilisateurs et dans la plus grande diversité de langues possible.

II. Objectifs

9. L'Organisation envisage d'étoffer la version en ligne de l'Atlas des langues en danger de l'UNESCO¹ pour constituer l'Atlas mondial des langues de l'UNESCO. Cela permettrait d'englober tous les travaux actuellement menés par des chercheurs universitaires. Différents organismes publics et privés pourraient également mettre à disposition pour la première fois toute une gamme de supports linguistiques, de services et de solutions éventuelles rendues possibles grâce à l'Internet. L'Atlas mondial des langues de l'UNESCO contribuerait à sauvegarder la diversité du patrimoine linguistique, culturel et documentaire de la planète, et ce dans une multiplicité de langues, et renforcerait les moyens pour mettre en œuvre la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003).

10. Le but à long terme serait de contribuer à sauvegarder la diversité linguistique mondiale et de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace grâce à une utilisation efficace des TIC, y compris en préservant les ressources linguistiques et en améliorant l'accessibilité et la diffusion de ces éléments par un emploi judicieux des TIC, des réseaux institutionnels et de l'engagement civique.

11. Ces objectifs pourraient être réalisés en se servant de *l'Atlas mondial des langues de l'UNESCO* comme d'une plate-forme interactive à plusieurs niveaux, principalement alimentée par l'Équipe spéciale mondiale, le Comité consultatif international, le Réseau institutionnel mondial et les communautés de locuteurs. Il est prévu que cette plate-forme en ligne enrichisse l'enseignement, apporte de nouvelles connaissances, encourage l'échange de résultats scientifiques entre établissements d'enseignement supérieur, bibliothèques, archives et autres organisations publiques et privées, favorise le libre accès aux ressources scientifiques et donne les moyens aux communautés locales d'utiliser leur propre langue dans le cyberspace.

12. **Stratégie de mise en œuvre :** La proposition de développer l'Atlas des langues en danger pour constituer l'Atlas mondial des langues s'articule autour de trois axes :

- enrichir la plate-forme en ligne actuelle, intitulée *Atlas interactif UNESCO des langues en danger dans le monde*, pour la transformer, sous le nom d'*Atlas mondial des langues de l'UNESCO*, en ressource de référence pour la préservation des langues, le suivi, la promotion et le partage des connaissances sur les questions relatives aux langues, ainsi qu'en outil interactif pour l'enseignement et l'apprentissage des langues ;
- renforcer les capacités professionnelles et institutionnelles pour stimuler les efforts de revitalisation et de documentation linguistiques grâce aux interfaces Web multilingues, aux TIC et aux contributions collaboratives des parties prenantes concernées ;

¹ <http://www.unesco.org/languages-atlas/>.

- sensibiliser les États membres de l'UNESCO à l'importance de la diversité linguistique et du multilinguisme, en particulier dans le cyberspace, et mobiliser des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre cette initiative mondiale.

13. Pour atteindre cet objectif, l'UNESCO pourrait :

- (a) entreprendre des activités de sensibilisation et de travail normatif à l'échelle mondiale par le biais de l'*Équipe spéciale mondiale sur le multilinguisme* qu'il est prévu de former, en mettant particulièrement l'accent sur le cyberspace. L'Équipe spéciale mondiale rassemblerait des organisations linguistiques nationales, des institutions des Nations Unies et des parties prenantes publiques et privées et adopterait une approche axée sur les droits humains en termes d'égalité des genres, de non-discrimination, de répartition géographique et de vaste diffusion auprès des communautés linguistiques ;
- (b) créer un *Comité consultatif international* composé d'un groupe d'experts mondiaux², opérant principalement en ligne et nommé pour une période de quatre ans sur la base d'un roulement. Le Comité consultatif international serait chargé de formuler des recommandations, en s'attachant particulièrement à définir et préciser les *critères de vitalité linguistique* ;
- (c) constituer un *Réseau institutionnel mondial* rassemblant des établissements d'enseignement supérieur travaillant dans le domaine de la documentation linguistique. La mission du Réseau serait de communiquer des données relatives aux langues et des informations sur les ressources linguistiques disponibles auprès des établissements d'enseignement supérieur, des archives, des musées, des bibliothèques et des organismes de normalisation des langues, ainsi que d'être à l'affût des solutions technologiques de pointe élaborées par le secteur privé ;
- (d) impliquer le grand public et en particulier certaines *communautés de locuteurs* grâce à des *fenêtres linguistiques en ligne* (par l'entremise des techniques des réseaux sociaux à présent quasi universelles) qui leur permettraient d'instaurer leurs propres groupes linguistiques familiaux et amicaux dans le cyberspace, renforçant ainsi la valeur des différentes langues.

14. L'Atlas contribuerait également à concrétiser les engagements internationaux contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble, et en particulier l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme et la lutte contre la discrimination. Au sein du système des Nations Unies, l'Atlas pourrait être élaboré conformément aux recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, participant ainsi à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres initiatives pertinentes des Nations Unies. Il serait possible d'établir des liens clairs avec le PIPT de l'UNESCO et le processus du SMSI, qui intéresseront directement l'application des Conventions de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et de la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (2015).

² Six membres représentant tous les groupes régionaux de l'UNESCO et un président.